



# nendazpanorama

n° 86 ■ juin 2004

## au sommaire

### Agriculture à la une page 2

Ce numéro dresse un bref résumé des activités de la commission d'agriculture. Et s'arrête un peu sur deux dossiers importants et significatifs: les «Bienfaits de la Printse» et le «plan de développement de l'espace rural».

### Agrandissement du Foyer Ma Vallée page 7

Un projet à l'étude depuis 2 ans maintenant est en voie de trouver une solution. La parole aujourd'hui est à l'assemblée primaire. Convoquée pour le 24.6.2004 celle-ci aura à répondre à deux questions.

### 1904: il y a cent ans... page 11

L'amenée de l'eau potable et de défense incendie au cœur des villages a constitué un progrès essentiel. Le 3<sup>e</sup> article de notre série explique pourquoi et comment 1904 a joué un rôle déterminant dans ce domaine.

### Quelques décisions du Conseil... page 13

... prises en avril et mai 2004.

### Mensurations cadastrales page 14

Le président de la commission communale «cadastre et mensuration» dresse un point de situation général au sujet de l'introduction à Nendaz de la mensuration officielle. Il y a encore du pain sur la planche.

Nendaz Panorama  
Edité par la Commune de Nendaz  
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz  
Couverture: «Cleuson», photo SG.

## éditorial

par Michel Fournier, conseiller communal



L'agriculture représente une double manne pour notre commune. L'entretien du sol par les paysans contribue à la sécurité de notre territoire et à son attrait pour nos hôtes, friands de beaux paysages, de belles balades, de traditions et coutumes locales, j'en veux pour preuve le succès des inAlpes et des combats de reines. D'autre part, les rentrées fiscales générées par les paiements directs ajoutés aux revenus des paysans ne sont pas négligeables pour la trésorerie communale.

Le Nendard d'hier est né paysan et, heureusement, celui du 21<sup>e</sup> siècle tient à cœur de perpétuer la tradition. La politique agricole fédérale génère quelques tracasseries. Depuis quelques années, les éleveurs ont l'obligation d'assainir leurs ruraux. Là, chapeau à nos agriculteurs, aujourd'hui, la quasi majorité de ceux-ci ont assaini leurs installations. Merci aux autorités qui ont compris l'importance de cette démarche et qui ont soulagé les charges financières inhérentes par des subventions bienvenues.

Aujourd'hui force est de constater une avance de la forêt sur les surfaces utiles, une extension de la zone à bâtir, une dégradation de certains accès, un réseau d'irrigation à la merci de nombreux bisces, fierté de notre patrimoine mais ô combien difficiles à gérer, qui ne donne pas satisfaction... L'année 2004 voit enfin la concrétisation du plan de développement de l'espace rural. Grâce à cet outil, les organes responsables

pourront définir avec précision les priorités pour le développement des infrastructures agricoles des prochaines décennies.

La disparition de la fraise, le recul de la framboise, le renouvellement de l'abricot nous interpellent également. Après avoir participé financièrement au renouvellement des framboisiers et des champs d'abricotiers le défi de ces prochaines années est d'améliorer le statut du paysan en amenant une plus-value sur ces produits phares. Pour persévérer dans l'effort de maintien d'une agriculture forte et rentable, il est nécessaire d'initier une réflexion de développement durable...

La politique agricole définie dans PA 2007 prône la sauvegarde de l'agriculture par le développement du tourisme rural. A Nendaz, nous n'avons pas attendu les nouvelles directives fédérales et cantonales pour démarrer un projet d'agrotourisme. A travers les Bienfaits de la Printse nous sommes exactement dans la ligne souhaitée par le canton et la confédération.

Misons ensemble sur l'agrotourisme. Les défis à relever sont importants et nombreux. Ne cédon pas au découragement et agissons solidairement, gens de la terre, autorités locales et ténors du tourisme, pour éviter le démantèlement de notre patrimoine. ■



Manque sur la photo: Kilian Devènes

## les Bienfaits de la Printse

par la commission d'agriculture

### la commission d'agriculture

#### COMPOSITION

##### Président

Michel Fournier,  
conseiller communal, Cor

##### Membres

Serge Délèze, Fey  
Kilian Devènes, Fey  
Laurent Fournier, de Jean-Paul,  
Sornard  
Didier Glassey, de Marcel, Beuson  
Jean-Michel Mariéthoz, Baar  
Christian Métrailler, La Poya

##### Secrétaire

Rachel Métrailler, Haute-Nendaz

La commission a les attributions générales suivantes :

- inspection du bétail et des viandes
- aménagement et équipement des zones et chemins agricoles
- relations avec les consortages
- irrigation
- aides à l'agriculture
- valorisation du terroir et de ses produits
- tourisme rural, gîtes ruraux.

Née en 2002 l'Association pour les Bienfaits de la Printse commence à jouir de quelque notoriété. C'est heureux. Le regroupement des forces intercommunales pour promouvoir l'agrotourisme dans la région est un atout de plus pour jouer l'avenir avec des cartes maîtresses. Nendaz, promotrice de l'idée, est au cœur même du projet. Etat de situation.

#### L'idée de base

Nendaz et ses voisines sur rive gauche du Rhône ont en commun une certaine homogénéité territoriale. Marquée par une activité agricole plutôt traditionnelle: la production fruitière de flanc de coteau, l'activité pastorale basée sur la transhumance. Marquée aussi par la présence plus récente du tourisme avec ses pôles, Haute-Nendaz, Siviez, Veysonnaz... Intérêt commun de ce qui apparaît antinomique à première vue: l'agriculture fournit des producteurs, le tourisme des consommateurs. De ce constat à l'agrotourisme il n'y a qu'un pas, aisé à franchir au niveau du raisonnement économique, mais lourd de préjugés à rompre sur le plan des mentalités.

Nendaz, Iséables, Veysonnaz, Les Agettes et Salins ont osé s'inscrire parties prenantes d'un pari qui sera gagnant à terme, à la condition d'y croire bien sûr.

#### Objectifs généraux

Rapprocher les mondes agricole et tou-



ristique vise un but louable, celui de maintenir des exploitations rentables en améliorant l'ensemble des revenus régionaux. Pour l'atteindre l'Association s'est défini quelques recettes simples à énoncer mais ambitieuses sur le fonds:

- créer une offre de produits alimentaires locaux sûrs et de qualité (labellisés);
- créer une offre d'activités récréatives saines dans un cadre naturel pur;
- promouvoir un aménagement du territoire harmonieux;
- élargir l'offre touristique jusqu'en plaine et toute l'année.

Mises en oeuvre ces recettes devraient générer des effets progressifs bénéfiques pour tous: augmenter les ventes de produits, augmenter les flux de visiteurs ainsi que les nuitées, créer des emplois, valoriser l'image de marque, etc.

Pour concrétiser ses intentions

l'Association a développé une stratégie

La commission se réunit assez peu en plénum et en salle (3 à 4 séances par année). L'agriculture étant par définition une activité terrienne, l'activité de ceux qui s'en occupent est surtout extérieure. La presque totalité des dossiers de constructions subventionnées et de demandes d'aides fait l'objet de visites dans le terrain par des délégations de la commission. Par ailleurs les intérêts agricoles doivent être suivis et défendus dans le cadre des gros dossiers comme celui de l'aménagement du territoire (par le biais du P.D.E.R. – voir article spécifique) ou celui des remises en état des sols ensuite de la rupture du puits blindé d'EOS/GD.

Restent les cas où la commission joue un rôle central en matière de conduite, mais délègue le bras exécutif à des organismes désignés par les autorités respectives. Exemples, pour ces cas de figure: la valorisation du terroir et des produits (avec l'Association des Bienfaits de la Printse – voir article spécifique), la mise en oeuvre de «syndicats d'améliorations foncières» pour le futur remaniement parcellaire de Fey-Condémines, ou pour les améliorations intégrales de Fey-Bieudron.

Comme on peut le constater avec ce court résumé le programme de la législature qui s'achève a été chargé.



basée sur trois axes principaux. Elle a défini un mode de faire pour la mise en valeur des produits; elle a préparé un catalogue d'activités à proposer pour faire découvrir «le paysage et son histoire»; enfin elle étudie comment introduire «l'hébergement alternatif» (les gîtes ruraux par exemple).

#### Moyens disponibles

Nerf de la guerre, l'argent figure au premier rang des préoccupations, bien entendu. Un premier budget global a été élaboré pour couvrir la période initiale, s'étendant sur les années 2002 à 2005 y compris: il représente Fr. 1'230'000.-. Le projet s'inscrivant dans le contexte de la politique fédérale en la matière il a été mis au bénéfice d'un subventionnement à

hauteur de Fr. 500'000.-, pour une période de 4 ans. Cette subvention n'est accordée que pour les coûts relevant de la conception et de l'organisation du projet; les coûts de réalisation sont à la charge des bénéficiaires. Pour ce qui concerne les communes elles interviendront pour environ Fr. 300'000.- sur 4 ans elles aussi, pour les deux tiers en espèces et pour un tiers en nature. La répartition intercommunale de cette aide est arrêtée ainsi: Nendaz 50%, Iséables 13,5%, Veyonnaz 11,5%, Les Agettes 9%, Salins 16%.

L'Association pour les Bienfaits de la Printse s'est donnée une structure dont l'organigramme est reproduit ci-dessous.

#### Comité directeur

M <sup>me</sup> Ruth Vouillamoz, Iséables	M <sup>me</sup> Patricia Pitteloud, Les Agettes
M. Michel Fournier, Cor	M. Pierre-Olivier Bourban, Haute-Nendaz
M. Narcisse Crettenand, Iséables	M. Adrien Favre, Les Agettes
M. Michel Praz, Veyonnaz	M. Henri-Bernard Fragnière, Veyonnaz
M. François Recordon, Salins	

#### Groupe de coordination

M. Narcisse Crettenand, Iséables	Président
M. Adrien Favre, Les Agettes	Vice-Président
M. Régis Métrailler, Baar	Coordinateur du projet
M <sup>me</sup> Floriane Martins, Haute-Nendaz	Secrétaire/caissière
M. Michel Fournier, Cor	Membre

#### Groupes d'actions

Produits	Activités	Hébergement	Education Formation Santé	Communication
Emmanuel Praz Basse-Nendaz	Patricia Pitteloud Les Agettes	Anne et Fabien Fournier Veyonnaz	Régis Métrailler Baar	IGN Basse-Nendaz
Loris Lathion Haute-Nendaz	Yvette Martignoni Haute-Nendaz		Claudy Bourban Brignon	Anne Bourban Haute-Nendaz
	Jean-Noël Glassey Veyonnaz			François Praz Uvrier
	Jean-Gérard Buchs Haute-Nendaz			Vincent Fragnière Clèbes



#### Premières réalisations concrètes

Dans un récent rapport à l'Office fédéral de l'agriculture l'Association dresse une liste des premières réalisations entreprises depuis sa fondation. Il est intéressant de l'examiner; elle donne la mesure du travail déjà accompli.

- Construction d'un stand mobile.
- Construction de 6 présentoirs pour les vitrines de vente.
- Démarrage de 5 vitrines de vente.
- Démarrage d'une «filiale pain».

- Démarrage d'une «filiale fruits et légumes».
- Démarrage d'une «filiale eau-de-vie liqueurs AOC».
- Démarrage d'une «filiale de fruits transformés».
- Démarrage d'un gîte rural.
- Démarrage du projet «balisage sentiers».
- Démarrage de 3 exploitations avec visites organisées.
- Demande de soutien de la marque «Valais-Wallis».

- Demande d'installation d'un distributeur à pommes au cycle d'orientation de Nendaz.
- Création d'un logo.
- Création de contre-étiquettes des produits.
- Financement partiel du 1<sup>er</sup> lot d'étiquettes des produits.
- Organisation du marché paysan suisse romand.
- Démarrage de 3 sentiers didactiques.
- Organisation d'un brunch à la ferme.
- Soutien financier pour les brochures du sentier de Veysonnaz.
- Cours de formation pour site internet.

#### Bulletin d'adhésion à l'Association pour Les Bienfaits de la Printse

Je souhaite adhérer à l'Association pour Les Bienfaits de la Printse et j'accepte de verser le montant de la cotisation dès réception du BV.

NOM

PRÉNOM

PROFESSION

ADRESSE

SIGNATURE

#### Montant des cotisations

- Fr. 150.- membres associations et sociétés
- Fr. 50.- membres producteurs
- Fr. 30.- membres sympathisants

*A retourner à l'adresse suivante: M. Régis Métrailler, chalet Rémi, 1996 Baar*

Se voulant objective l'Association y relève aussi ses points faibles, voire ses échecs: le manque de ressources humaines dans les groupes d'action, une faiblesse administrative, un manque de communication.

#### Pour conclure

L'impact constaté auprès des clients et des propriétaires de la région est jugé très positif. Il sert indéniablement de motivation pour poursuivre les efforts entrepris. Par courrier le Service cantonal de l'agriculture vient de signifier ses encouragements pour persévérer dans la voie choisie. Concrètement il pourrait aussi délier sa bourse dans la mesure de ses moyens. C'est un signal clair. ■



Le cheptel caprin est à nouveau en augmentation.

## le plan de développement de l'espace rural

par la commission d'agriculture

En matière d'agriculture Evolène et Nendaz sont les deux communes «poids lourds» du Valais central. L'image s'entend en terme de surfaces disponibles bien sûr, mais aussi pour la diversité des pôles de production. A Nendaz l'économie pastorale est prépondérante mais accompagnée d'un solide secteur de production fruitière.

L'évolution récente de la situation révèle une tendance qui risque fort, à terme, de mettre en péril tout le secteur agricole: le rétrécissement continu du territoire qui lui est consacré.

L'élaboration d'un plan de développement de l'espace rural (P.D.E.R.) a, entre autres choses, le mérite d'obliger la réflexion sur le sujet et de mettre en oeuvre des solutions adéquates. Lors d'une récente séance notre commission a pris connaissance des premiers résultats de cette étude.

### Le P.D.E.R. : contenu et objectifs

Le P.D.E.R. est défini par l'Ordonnance sur les structures agricoles du 2.10.1996. Il doit contenir un inventaire des structures agricoles existantes et un catalogue des mesures susceptibles d'optimiser et de développer ces structures compte tenu de l'exploitation la plus appropriée des terres selon leurs caractéristiques.

Les objectifs recherchés sont la définition d'un concept général pour l'ex-

ploitation, l'inventaire des besoins en équipements (accès, irrigation, etc.), l'établissement des priorités puis d'un programme, le calcul des coûts.

La disposition d'un P.D.E.R. est aujourd'hui quasi indispensable car il est préalable à l'octroi des subventionnements. Les pressions exercées sur les finances publiques imposent le strict choix du ciblage des aides sur les projets prioritaires uniquement.

### Utilisation actuelle du sol (extrait du rapport de synthèse du PDER)

UTILISATION DU SOL	SURFACE (HA)	POURCENTAGE DE LA SURFACE TOTALE
<b>Aire agricole totale</b>	<b>1'326</b>	<b>15%</b>
dont en zone à bâtir	623	7%
dont aire de parcelles bâties	341	4%
<b>Aire de mayens</b>	<b>380</b>	<b>4%</b>
<b>Aire d'alpages</b>	<b>1'805</b>	<b>21%</b>
<b>Aire forestière</b>	<b>2'368</b>	<b>28%</b>
<b>Aire improductive</b>	<b>2'718</b>	<b>32%</b>
<b>SURFACE TOTALE</b>	<b>8'597</b>	<b>100%</b>
<b>EXPLOITATION AGRICOLE</b>	<b>SURFACE (HA)</b>	<b>POURCENTAGE DE LA SURFACE TOTALE</b>
<b>Cultures spéciales</b>	<b>198</b>	<b>2%</b>
dans aire de parcelles bâties	23	0.3%
<b>Prairies et pâturages</b>	<b>1'650</b>	<b>19%</b>
dans aire de parcelles bâties	263	3%

La réduction progressive des surfaces disponibles est due à deux raisons essentiellement: la progression des constructions et celle du reboisement.

Exception faite des alpages les surfaces disponibles ont diminué de 1'690 hectares en 1960 à 1'150 hectares aujourd'hui. Les experts prévoient 1'040 hectares vers 2015, soit une perte de 40% en un demi-siècle. Une tendance qu'il faut enrayer. La lutte contre «l'emboisement» doit être inscrite à l'ordre du jour.

### Les équipements

Depuis le début des années 60 l'agriculture communale a connu quelques mutations. L'adaptation des étables aux normes modernes est un fait récent. Le plus spectaculaire est certainement la régression des terres ouvertes au profit de l'augmentation des surfaces arboricoles et fruitières. Le cheptel bovin se maintient avec une belle stabilité; le cheptel ovin et caprin en chute libre auparavant s'est fortement repris pour compter aujourd'hui près de 500 têtes.

Les équipements, étables exceptées, sont cependant demeurés en retard. Aux premiers rangs des préoccupations le réseau de dessertes souvent inadapté à la mécanisation, l'irrigation dont l'alimentation est dépendante des bisses construits il y a plusieurs siècles et dont les capacités de transport diminuent inexorablement.



Autre préoccupation, le morcellement du parcellaire qui mérite aussi attention.

Une des missions principales du P.D.E.R. est donc de prévoir et planifier l'amélioration de ces infrastructures.

#### Synthèse et conclusion

Le mandat d'étude du P.D.E.R. a été confié au Bureau Arcalpin, à Sion, dirigé par M. Thomas Ammann, que les Nendards connaissent pour ses interventions dans plusieurs dossiers importants

(réhabilitation des sols après la rupture du puits blindé, révision du plan d'aménagement, etc.). Les travaux entrepris sont résumés dans un rapport de synthèse qui énumère les inventaires et les pistes d'intervention, ainsi qu'en un volumineux jeu de plans qui localisent les constats.

Dans le courant des semaines à venir les dernières mises au point vont être arrêtées en collaboration avec l'office cantonal des améliorations foncières. Puis le dossier sera prêt pour être soumis au Conseil communal.

## Agriculture - Subventions agricoles

Source: Comptes communaux publiés

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Subventions communales pour:</b>										
Constructions agricoles	63'145	63'660	0	35'300	20'900	54'780	114'580	77'960	98'994	19'260
Amélioration du bétail	17'275	24'062	30'399	21'301	22'008	19'659	11'070	24'238	4'271	50'992
Estivage du bétail	54'642	56'265	56'677	61'795	60'357	56'872	53'160	49'225	50'864	56'149
Irrigation	13'900	7'070	0	16'220	8'796	10'800	12'960	10'809	600	8'200
Utilisation des alpages par tourisme	13'122	13'122	13'122	13'122	13'500	13'560	62'940	30'000	30'000	30'000
Divers <sup>1</sup>				19'208	19'250	35'828	55'446	66'480	66'425	120'256
<b>TOTAL</b>	<b>162'084</b>	<b>164'179</b>	<b>100'198</b>	<b>166'946</b>	<b>144'811</b>	<b>191'499</b>	<b>310'156</b>	<b>258'713</b>	<b>251'154</b>	<b>284'857</b>

Notes: <sup>1</sup> Subventions pour: mise en valeur des produits de Nendaz, transport du lait, renouvellement verger d'abricotiers, aide à la culture de la framboise, transport de fruits

## C O N V O C A T I O N

**L'assemblée primaire et bourgeoise de Nendaz est convoquée  
pour le jeudi 24 juin 2004, à 20 heures  
à la salle de gymnastique du Cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.**

L'ordre du jour est le suivant:

- 1) Protocole
- 2) Approbation des comptes 2003 de la Bourgeoisie
- 3) Approbation des comptes 2003 de la Municipalité
- 4) Projet d'agrandissement du Foyer Ma Vallée à Basse-Nendaz
  - 4.1. Délégation de compétence à une fondation à créer
  - 4.2. Octroi d'un cautionnement communal de Fr. 3'500'000.-
- 5) Divers

Les comptes 2003 de la Bourgeoisie et de la Municipalité ainsi que le dossier «projet d'agrandissement du Foyer Ma Vallée, à Basse-Nendaz» sont soumis à la consultation du public dès ce jour et jusqu'à celui de l'assemblée, au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, aux heures d'ouverture habituelles (de 14h00-18h00 du lundi au vendredi).

L'administration communale



## projet d'agrandissement du Foyer Ma Vallée

par Freddy Fournier, chef du service social et Simon Germanier, secrétaire communal

### 1<sup>RE</sup> PARTIE : LE PROJET TECHNIQUE

Par décision du 4.7.2001, le Conseil d'État du canton du Valais a approuvé une nouvelle planification cantonale de la prise en charge des personnes âgées. Dans ce cadre, il a été décidé l'admission au subventionnement de la construction de 200 lits supplémentaires en EMS, dont 70 pour la région du Valais central.

L'augmentation de l'espérance de vie va occasionner une augmentation des besoins en matière de santé. L'impact du vieillissement de la population (augmentation de la part des personnes âgées dépendantes) nécessite de répondre à la demande et de mettre en place les ressources nécessaires.

Pour notre commune, le constat est à ce jour déjà particulièrement aigu puisque notre EMS enregistre une liste d'attente importante et qu'un bon nombre de nos concitoyens sont contraints de trouver des solutions à l'extérieur de notre commune. Or, il est vrai que pour des raisons de maintien du réseau social, il est important de pouvoir disposer de structures de proximité.

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre projet d'agrandissement de l'EMS Foyer Ma Vallée.

### Présentation du Foyer Ma Vallée

L'EMS Foyer Ma Vallée existe depuis 1983. Situé en plein cœur de Basse-Nendaz, au centre de la commune de

Nendaz, l'établissement bénéficie de la proximité de tous les services souhaitables (transports publics, poste, église, administration). Par ailleurs, les locaux du centre médico-social sont situés dans le même bâtiment ce qui permet des synergies intéressantes.

L'EMS Foyer Ma Vallée est propriété de la commune de Nendaz. Pour l'heure son statut juridique est assimilé à celui d'un service communal, en l'occurrence celui du service social auquel il est rattaché.

### Le bâtiment...

... est constitué de 5 niveaux.

- Le rez-de-chaussée abrite la réception, la chapelle, une cafétéria avec terrasse ainsi que divers locaux techniques (buanderie, ventilation). On y

trouve également les locaux du Centre médico-social.

- Le 1<sup>er</sup> étage est composé par les locaux communs des résidents (salle à manger avec terrasse, séjour), la cuisine et le bureau infirmier.
- Les trois étages supérieurs sont occupés par les chambres, toutes équipées de WC et douches individuels. On note en plus au 2<sup>e</sup> étage une salle de bains médicalisée et aux combles un petit séjour à disposition des résidents. La configuration de l'établissement se présente comme suit : 12 chambres individuelles et 7 chambres doubles.
- A l'arrière du bâtiment on trouve un jardin permettant aux résidents de s'oxygéner.
- Un ascenseur et un escalier facilitent l'accès à tous les étages.



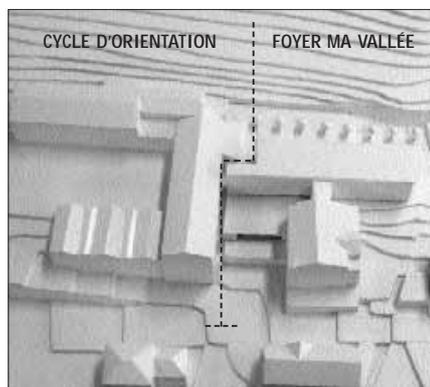
Le bâtiment de la Caisse-maladie de Nendaz avant sa transformation en home pour personnes âgées.

Le bâtiment qui a été transformé durant les années 1981/82 nécessite aujourd'hui certaines rénovations ainsi que l'aménagement de locaux supplémentaires qui font actuellement défaut ou alors qui sont trop exigus (salle à manger et séjour, bureau infirmier et vestiaire).

#### Premières démarches et décisions du Conseil communal

Sur la base de ce double constat (insuffisance de lits d'EMS et locaux à rénover et à agrandir), le conseil communal a décidé de requérir l'octroi de 15 nouveaux lits à l'exploitation et d'étudier un agrandissement du bâtiment actuel. Sur la base d'un préavis de l'ARS, le Service de la santé publique a confirmé l'attribution de 15 nouveaux lits à notre institution. Par ailleurs, le conseil communal a confié un mandat d'architecte pour procéder à une étude de faisabilité.

L'étude de faisabilité a été ensuite soumise aux services cantonaux compétents pour un premier examen. Il en est ressorti qu'un projet d'une telle importance devait faire l'objet d'un concours d'avant-projet. Celui-ci s'est effectué en conformité avec la législation en matière de marchés publics et a été confié à 5 bureaux d'architecture de Nendaz. Le jury composé d'experts, de représentants de l'Etat du Valais et du maître de l'ouvrage, a ensuite désigné le projet retenu, soit celui déposé par le bureau d'architecture Bourban Frères à Haute-Nendaz (cf. photo de la maquette ci-dessous).



Le projet d'agrandissement retenu consiste en la construction d'un nouveau bâtiment à l'arrière de l'actuel. Les deux immeubles sont reliés par des salons d'étage.



Il faut se souvenir que la Congrégation des Sœurs Ursulines fut l'âme créatrice du Foyer. Sur cette photo ancienne nous reconnaissons les révérendes sœurs Michèle Bender et Xavier Genolet. Cette dernière a été directrice du home de 1982 à 1988. Sœur Xavier vient de décéder au service de la paroisse d'Héremence, son pays. Nous avons pour elle une pensée émue et lui rendons hommage avec cette brève évocation.

#### Principales caractéristiques du projet d'agrandissement

Le projet d'agrandissement retient les principaux objectifs suivants :

- l'extension de 24 lits à 39 lits;
- la création d'une chambre UAT (unité d'accueil temporaire permettant de décharger les familles qui s'occupent de leurs aînés à domicile);
- l'aménagement d'un espace extérieur compatible avec nos résidents;
- d'autre part, afin de tenir compte des souhaits des futurs aînés, il est prévu de transformer les chambres doubles

actuelles qui sont trop exigües en chambres individuelles;

- l'agrandissement de la salle à manger et du séjour de manière à faciliter l'accueil des familles et participer ainsi au maintien des liens des résidents avec leurs proches;
- le remplacement de notre actuel ascenseur et l'installation d'un deuxième ascenseur;
- la rénovation de certaines chambres notamment avec la mise en place d'aménagements nécessités par l'état de santé des résidents.

#### La nouvelle configuration projetée se récapitule comme suit

DESRIPTIF	SITUATION ACTUELLE		SITUATION PROJETÉE	
	CHAMBRES	LITS	CHAMBRES	LITS
Chambres individuelles	12	12	33	33
Chambres doubles	7	14	3	6
<b>Totaux</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>36</b>	<b>39</b>
+ 1 chambre UAT			1	1



## 2<sup>E</sup> PARTIE : LE PROJET FINANCIER

Si le dossier technique, au stade de l'avant-projet, est au point depuis quelques mois déjà le dossier financier (l'opération est devisée à 4,15 millions de francs) a été plus ardu à traiter. Le Conseil communal a désigné, pour l'examiner, un groupe de travail spécifique composé de membres des commissions «affaires sociales» et «administration générale et finances». Ce groupe de travail a mis au point un scénario financier que le Conseil communal a adopté en séance du 27 mai 2004. Cette décision ouvre une porte, enfin, à la faisabilité du projet. Mais le scénario retenu a ses particularités.

### Création d'une fondation

Disons-le d'entrée de cause la commune, seule, ne pouvait pas supporter le coût financier de l'opération. Plusieurs raisons à cela: l'entrée en vigueur du nouveau régime communal qui rendra obligatoire l'amortissement du découvert au bilan (16,77 millions au 31.12.2003) dans un délai de 10 ans; l'impossibilité de contracter des emprunts nouveaux pendant ce laps de temps; l'important programme d'investissement à caractère obligatoire et urgent (réhabilitation de la STEP de Bieudron par exemple). Or, visiblement, l'agrandissement du home ne peut se passer d'emprunt.

Une solution a été trouvée consistant à créer une fondation intitulée «EMS Foyer Ma Vallée». La commune charge cette fondation de l'exploitation future du home et de son agrandissement. Cette fondation à créer conduira donc le dossier, se chargera elle-même du financement et adaptera le futur prix de pension pour rendre l'institution autonome.

### Le rôle des partenaires

Le schéma général de fonctionnement futur serait ainsi articulé:

#### LA COMMUNE:

- crée la fondation et lui confie l'agrandissement du Foyer, ainsi que l'exploitation future de ses 39 lits;
- met à disposition de la fondation l'actuel Foyer dont elle demeure cependant propriétaire; cette mise à disposition est faite sans reprise des dettes anciennes; une location annuelle est fixée pro forma, mais ne sera pas facturée;
- cautionne solidairement les dettes futures de la fondation, à hauteur de 3,5 millions de francs;
- consent à un apport de Fr. 500'000.- au titre de capital de dotation; cet apport

servira au remboursement, sur 12 ans, d'un prêt LIM consenti à cet effet.

#### LA FONDATION:

- exploite le home dès que possible;
- réalise l'agrandissement prévu dans le meilleur délai;
- emprunte les fonds nécessaires à l'agrandissement;
- fixe progressivement le prix de pension nécessaire pour permettre l'auto-financement du Foyer.

Un tel scénario nécessite l'accord de l'assemblée primaire car il constitue une «délégation de tâches» au sens de l'art. 16, lettre l, de la loi sur le régime communal.

### Les coûts de l'agrandissement

Devisé à Fr. 4'150'000.- l'agrandissement du Foyer Ma Vallée peut être subventionné à hauteur de 30%, soit de Fr. 1'245'000.-. Le coût à charge de la fondation serait ainsi de Fr. 2'905'000.-.

Pour cet investissement un crédit LIM de Fr. 500'000.- est octroyé. Demeure donc à trouver Fr. 2'405'000.- par la voie d'emprunts bancaires. Le cautionnement communal de 3,5 millions représente 120% du total des emprunts (2,905 millions). En application de l'art. 16, lettre e, de la loi sur le régime communal, ce cautionnement doit faire l'objet d'un accord de l'assemblée primaire (parce que supérieur au 5% des recettes brutes du dernier exercice).

### Le futur prix de pension

Jusqu'à ce jour le prix de pension ne couvrirait pas les coûts réels du home le service de la dette et l'amortissement étant intégrés aux comptes communaux. Le maintien de ce mode de faire était de toute manière condamné, à terme, l'application du principe d'utilisateur-payeur étant actuellement quasi obligatoire dans tous les domaines de gestion relevant des collectivités.

Le groupe de travail a calculé qu'avec un taux d'occupation de 97% l'impact de l'agrandissement du home représenterait Fr. 13.- par jour à reporter sur le prix de pension. Mais cette donnée n'est pas la seule à prendre en compte. La mise en place d'une comptabilité analytique a été nécessaire pour la détermination précise des coûts:

- d'hébergement (coûts hôtellerie, activités, soins non LAMAL) pris en charge par le prix de pension facturé;
- des soins LAMAL, pris en charge par l'assurance maladie, les allocations d'impotence et les subventions cantonales.

Une fois l'agrandissement terminé et les nouvelles normes d'effectif du personnel atteintes les coûts d'exploitation du Foyer devraient se situer ainsi:

	COÛT ANNUEL	COÛT PAR JOURNÉE/RÉSIDENT
Hébergement	1'501'000.-	107,20
Soins	1'705'000.-	124,45
Total	3'206'000.-	231,65

Le futur prix de pension devrait donc se situer vers Fr. 105.- par jour.

Rappelons que le maximum actuellement admis pour le calcul des aides et prestations complémentaires est de Fr. 110.- par jour.

Le prix de pension est donc appelé à augmenter fortement (il est aujourd'hui de Fr. 85.- par jour). Mais comme nous l'avons vu le projet d'agrandissement n'en est pas l'unique raison.

### A l'assemblée primaire de se prononcer

L'agrandissement du Foyer est une nécessité impérieuse si l'on veut permettre à nos aînés une vie décente et confortable au sein même de la communauté où ils ont vécu. Le Conseil communal est absolument convaincu que ce dossier est nécessaire et prioritaire. Il l'a approuvé à l'unanimité de ses membres et il vous recommande chaleureusement, lors de l'assemblée primaire du 24 juin 2004, à 20h00 à la salle de gymnastique du Cycle d'orientation, à Basse-Nendaz, de répondre OUI aux questions suivantes:

1. Acceptez-vous que la commune délègue à une fondation à créer, l'exploitation future du Foyer Ma Vallée, à Basse-Nendaz, ainsi que la réalisation de son agrandissement?
2. Acceptez-vous que la commune cautionne, à hauteur de 3,5 millions de francs, les emprunts futurs de la fondation «EMS Foyer Ma Vallée» nécessaires au financement des travaux d'agrandissement du home?

### Pour conclure

Nous ne pouvons pas, avec ce seul article, entrer dans tous les détails du projet. Comme d'habitude le dossier complet est à disposition des citoyens auprès du secrétariat communal. Il peut être consulté pendant l'horaire d'ouverture ordinaire.

Par ailleurs le Conseil communal sera disponible pour répondre aux questions lors du débat préliminaire pendant l'assemblée primaire à laquelle nous vous invitons cordialement. ■

## le comité de l'association

Le 4 mai dernier s'est tenue à Basse-Nendaz, l'assemblée générale du Centre médico-social du vallon de la Printse. A ce jour, l'association recense 231 membres. Le comité est composé de 15 personnes. Quant à l'effectif du personnel il est constitué de 14 personnes et représente 6,05 EPT (équivalent plein temps). Le comité est composé des personnes suivantes :

**Philippe Fournier (président),  
Jean-Rémy Claivaz,  
Marie-Noëlle Crettenand,  
Anne-Marie Délèze,  
Jean-Claude Délèze,  
Jean-Jacques Délèze,  
Simon Délèze,  
Albert Fournier,  
Dominique Fournier,  
Lévy Fournier,  
Marie-France Fournier Buchs,  
Véronique Glassey,  
Yves Martignoni,  
Jean-Robert Perroud,  
Rachel Rossini.**

### DIRECTION

1 personne - 0,20 EPT  
(EPT = équivalent plein temps)

### ADMINISTRATION

1 personne - 0,30 EPT

### SERVICE INFIRMIER

6 personnes - 2,3 EPT

### SERVICE D'AIDE FAMILIALE

5 personnes - 2,4 EPT

### SERVICE D'ASSISTANCE SOCIALE

1 personne - 0,85 EPT

### SERVICE DE BÉNÉVOLAT

1 coordinatrice et 15 bénévoles

**Augmentation du nombre des prestations**  
Le rapport annuel présenté à cette occasion démontre une constante aug-

mentation des prestations. En effet, le petit tableau ci-après retrace cette évolution :

APERÇU DES PRESTATIONS	1997	2000	2002	2003
Service infirmier : nombre de visites	1163	2730	3783	5325
Service d'aide familiale : nombre de visites		1790	2297	2459
Service d'assistance sociale : nombre de situations suivies	154	100	114	138
Service de bénévolat				
- nombre de repas livrés	1535	2696	4116	4661
- nombre de transports effectués			156	147

## assemblée générale du centre médico-social du Vallon de la Printse

par Freddy Fournier, directeur

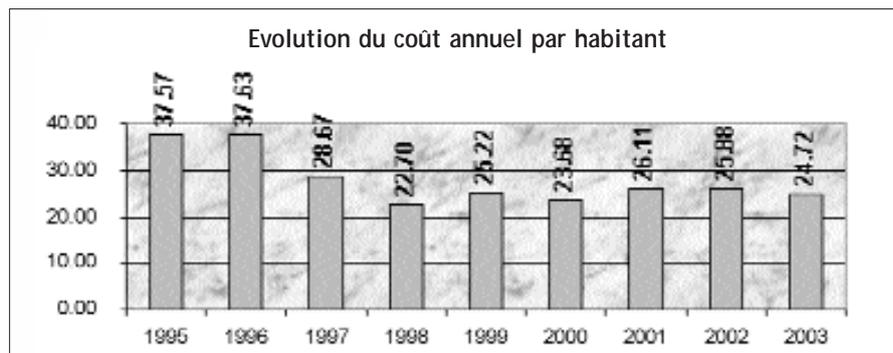
### Déficit stabilisé

Cependant, malgré la forte croissance des demandes dans tous les secteurs, le déficit annuel a pu être stabilisé, voire ramené à la baisse. Le graphique ci-dessous retrace cette évolution durant ces dernières années au travers du coût annuel par habitant.

A titre de comparaison la moyenne du déficit 2003 par habitant pour le centre médico-social régional de Sion-Hérens-Conthey est de Fr. 31,90.

Pour ces prochaines années, le raccourcissement des séjours hospitaliers aura notamment pour effet d'accroître encore la pression sur les centres médico-sociaux ce qui engendrera encore un développement des activités.

Aussi, en guise de conclusion, nous nous permettons de lancer un appel à la population pour nous apporter un appui en devenant membre de notre association ou alors en investissant un peu de votre temps en fonctionnant comme bénévole (cf. avis ci-dessous). D'ores et déjà, nous vous en remercions. ■



Notre service de bénévolat propose principalement les prestations suivantes :

- livraison de repas à domicile pour des personnes âgées, malades, handicapées ou momentanément en difficulté;
- transports bénévoles chez le médecin, etc.

Durant l'année 2003, nos bénévoles ont livré 4661 repas, assuré 147 transports, parcouru 16'099 km.

### Qui peut faire du bénévolat ?

Toute personne qui désire donner un peu de son temps libre et qui aime rendre service. Quelques heures, une fois par mois ou par semaine, pour une courte ou une longue durée. Il n'est pas nécessaire d'être disponible tous les jours ! Chacun peut décider selon son emploi du temps.

### Ils ont besoin de nous ! Nous avons besoin de vous !

Vous désirez des renseignements ou vous inscrire ? Appeler sans tarder le secrétariat du Centre médico-social au n° 027 289 57 12.

*D'avance, un grand MERCI pour votre précieuse collaboration.*

## coupure de presse

tirée du journal «l'ami du peuple» du 27.6.1903

Nendaz – Il y a passé une année, «L'Ami» nous relatait l'heureuse nouvelle que la population de Basse-Nendaz avait pris la louable initiative de faire des sacrifices, afin de se procurer une bonne eau potable. La chose parut tout d'abord, pour la plupart, réalisable. Cependant, il se trouvait, comme partout, quelques pessimistes. Pour ceux-là cette entreprise si nécessaire fût-elle, devait rester à l'état de projet. Aujourd'hui, malgré tout, le projet a été mené à bien, grâce à nos magistrats, aux directeurs des travaux, au courage et au dévouement de la population. Aussi avons-nous l'avantage d'avoir 6 beaux jets d'eau dans le village en même temps que 6 hydrants qui, en cas d'incendie, seront autant d'agents qui pourront lutter contre l'élément destructeur.

Cette oeuvre, qui est un des plus beaux progrès que la population ait pu réaliser depuis bien longtemps, a été entreprise par un Valaisan, M. Pfefflerlé, de Sion, et exécutée à la grande satisfaction des habitants qui en font le meilleur éloge. Il est aussi à espérer que l'exemple donné par Basse-Nendaz et ailleurs, sera suivi par d'autres villages, et qu'il leur sera à juste titre, alloué une subvention de la part de la commune, proportionnellement à celle du chef-lieu, eu égard à la population, et d'après une base établie antérieurement.

Cette oeuvre achevée, qui a coûté tant de peines, tant de sacrifices, et qui, je n'en doute pas, sera un bon souvenir que nous laisserons à la postérité, devait être placée sous l'égide du bon Dieu, comme l'on a fort bien dit. C'était, le 21 courant, à 2h. de l'après-midi. Les habitants de Basse-Nendaz se sont rendus processionnellement depuis l'église paroissiale à la source, bannière en tête, en chantant les litanies des saints,

(suite en page 12)



Dernier rescapé d'un autre temps, un bassin avec «borné» en bois. Aujourd'hui emmurée et fermée à la vue cette installation privée se situe dans le hameau de la Créta, à Haute-Nendaz.

## il y a 100 ans: 1904

par Simon Germanier

### III Progrès technique: les «fontaines»

La destruction du village de Clèbes par le feu, le 8 août 1904, a, on s'en doute, un grand impact sur l'esprit des Nendards. L'évènement est déclencheur de ce qu'il faut bien reconnaître comme un important progrès technique: la généralisation des travaux d'amenée d'eau dans les villages. Jusque-là seule Basse-Nendaz s'était dotée d'un réseau de 6 fontaines (voir article de presse ci-contre) et, dans une moindre mesure, Baar. Verrey aussi avait manifesté quelques velléités. Mais l'argent manquait.

«L'eau est l'affaire des villages...» Cyrille Michelet, dans son livre «Nendaz hier et aujourd'hui» (page 98) explique ainsi la situation qui prévaut alors que le 19<sup>e</sup> siècle cède la place au 20<sup>e</sup>:

*L'eau, c'est l'affaire des villages, des hameaux et, pour les habitations isolées et les ruraux dispersés, à chacun d'y pourvoir. Dans les agglomérations, les habitants se groupent en consortages pour des réalisations communautaires. L'autorité municipale intervient cependant, sans compromettre les finances publiques.*

*Parmi les objets traités par le Conseil, nous trouvons, dès 1895, une décision relative au martelage des bois pour les*

- I Les notables
- II Un évènement majeur: l'incendie de Clèbes
- III Progrès technique: les «fontaines»
- IV Florilège
- V Une année bissextile, donc électorale

*tuyaux des fontaines à Basse-Nendaz. L'initiative du chef-lieu semble stimuler les autres localités. En 1900, la municipalité autorise le village de Baar à acheter des tuyaux en fer pour les conduites d'alimentation des fontaines à créer. Comme jusqu'ici il n'a été alloué que du bois sur pied pour la confection des tuyaux, il est décidé de payer la facture des tuyaux en fer avec le produit de la vente de bois des forêts bourgeoises. Ce sera désormais un principe admis.*

Dans pareil contexte on peut comprendre le peu d'empressement des habitants. L'incendie du 8 août 1904 met fin à la douce quiétude.

### Bassin, fontaine

Les vocables sont synonymes, certes. Ils ne l'étaient pas encore dans l'esprit des édiles de 1904. Si le bassin est bien connu de nos ancêtres pour faire partie de leur quotidien, la fontaine a pour eux une connotation moderne indéniable. Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire les procès-verbaux de l'époque qui portent au mot ce respect guindé que l'on a pour le néologisme de fraîche date.

Une brève explication s'impose donc en ce début de 21<sup>e</sup> siècle. Le bassin de

bravant ainsi le respect humain et ne s'inquiétant pas de ceux qui ridiculisent tout ce qu'il y a de bien et tout ce qui touche à la religion. Arrivés au lieu-dit «Bouilllets», avant la bénédiction des eaux M. le Révérend Curé nous a adressé quelques paroles très éloquentes qui nous ont touchés profondément. Après quoi, la fanfare entonne le cantique suisse, et la colonne se remet en marche pour rentrer à l'église paroissiale, chacun gardant le souvenir pour longtemps de cette touchante cérémonie.



Mieux connu, mais en voie sérieuse de disparition, le «borné de 1904», avec son raccord-baïonnette pour les tuyaux des pompiers (Pratsaret / Basse-Nendaz - changé depuis).



Borne-hydrant d'aujourd'hui.

1904, c'est connu, est un récipient d'eau de grande contenance destiné à mettre à disposition du village le précieux liquide pour les usages domestiques communs. Il est généralement fait d'un tronc de mélèze imposant creusé à l'herminette, alimenté par une conduite, en bois elle aussi, faite de fûts évidés et emboîtés. Il est parfois fait de bacs en ciment, voire en pierre. La fontaine, selon l'acception de ce temps, est davantage la conduite d'amenée, en fer c'est la nouveauté, que le récipient lui-même. D'où cette curieuse expression couramment retenue par les procès-verbaux: «la fontaine des bassins» (en patois la première est le «borné», - fontaine avec bassin - le second est le «bouï», - bassin de la fontaine - selon le dictionnaire du patois de Nendaz).

L'innovation - les tuyaux en fer - n'est pas anodine, elle permet deux avancées techniques importantes: l'accumulation de réserves à la source (le réservoir) et la mise sous pression de l'amenée, indispensables préalables à l'installation des bornes hydrants. Visuellement la seule différence est dans le «borné», le bois laissant place au métal, souvent équipé d'un «raccord - baïonnette» compatible avec les «courses» (tuyaux de toile enroulables) constituant l'équipement de base de tous corps des sapeurs-pompiers fussent-ils du siècle passé.

#### Accélération

La lecture des procès-verbaux du Conseil suffit pour mesurer l'accélération du mouvement qu'inspirent les lendemains d'incendie.

- Le 14 août 1904 le Conseil prend connaissance des demandes des villages de Brignon et de Haute-Nendaz qui souhaitent s'équiper de fontaines. Il les accepte.
- Le 9 octobre 1904 : mêmes décisions pour Beuson. Il prend aussi connaissance des soumissions pour l'achat d'un stock de tuyaux.
- Le 30 octobre il adjuge une commande de tuyaux à M. L. Pfefferlé, à Sion, pour le «service d'hydrant». Pour financer cette acquisition il requiert du Département cantonal de l'Intérieur l'autorisation de vendre 300 plantes dans les forêts d'Aloué confinant avec Isérables.
- Le même jour encore il accepte une demande provenant de citoyens

#### AILLEURS DANS LE MONDE

**C'est dans le domaine des transports que la technique progresse vite.**

En juillet 1904 la ligne de chemin de fer du Transsibérien est achevée, du moins avec une voie unique. Moscou et Vladivostok sont reliées par 8'314km de rails. Le peuplement de la Sibérie commence.

Autre exploit, le 20 septembre 1904 les frères Wright, pionniers de l'aviation, réussissent le premier vol en circuit fermé. Ils démontrent que non seulement on peut s'élever dans les airs mais aussi se diriger. L'avion peut décoller mais aussi revenir au même endroit pour se poser. Cette démonstration a eu les répercussions que l'on devine.

d'Aproz. Mais un bémol assombrit l'engouement: le «budget est plus que dépassé», la prochaine commande attendra.

- Le 6 novembre 1904 le Conseil prend une décision de principe d'accepter les demandes de tous les villages qui se manifesteront. Outre les villages déjà cités apparaissent ensuite ceux de la Crêta, Saclentse, les Biolleys, Clêbes; puis, en 1905, Bieudron, Sornard.

La participation financière communale est fixée préalablement: il s'agit de la prise en charge du coût d'achat des tuyaux pour les fontaines, ainsi que d'un subside de 5 centimes par litre pour les bassins s'il sont en pierre ou en ciment. Les travaux eux-mêmes sont à la charge des habitants. Les comptes de 1904 disent avec éloquence la mesure de l'effort: cette année-là les fontaines ont coûtés Fr. 12'401.90 (sans tenir compte des intérêts) alors que la recette totale des impôts est de Fr. 15'092.70.

Et ce n'est pas tout. Avoir l'eau potable au village est bel et bon. Mais que faire de l'eau... usée? Le 23 avril 1905 le protocole du Conseil s'enrichit d'un autre néologisme: l'égout. On y désigne trois conseillers pour étudier la question. Une semaine plus tard, le 30 avril, la réponse est donnée: il faut prolonger les conduites en aval des fontaines «jusqu'au sortir des villages». La commune payera les tuyaux. Mais ceci est le début d'une autre histoire.



La multiplication des marques est-elle judicieuse? Une question qui mérite réflexion.

## les décisions du Conseil communal

prises en avril et mai 2004

### Adjudications de travaux et commandes

- Travaux d'appareillage pour l'extension du réseau d'eau potable dans le tronçon de la route principale actuellement en correction à Basse-Nendaz (Fr. 187'000.-).
- Adjudication pour l'achat de deux véhicules pour les services d'entretien (Fr. 75'000.-).

### Octroi de mandats

- Divers mandats pour études de la mise en conformité légale de la décharge dite des Eterpas (entre Fey et Basse-Nendaz), ainsi que de la déchetterie qui est installée sur le même site.

### Nomination de membres du personnel communal

- MM. Vincent Clerc, Aproz et David Curschellas, Sornard, comme apprentis employés de commerce au bureau communal.
- M<sup>me</sup> Chantal Loye, Brignon, en qualité de tutrice à temps partiel auprès de la Chambre pupillaire.
- M. Nicolas Fournier, Sornard, comme ouvrier d'entretien auprès de l'équipe communale des travaux publics (M. Fournier est en fait repris de l'Office du Tourisme, la commune assumant ses tâches d'entretien depuis le 1.5.2004).

### Octrois ponctuels d'aides financières

- Arrêt d'une participation communale

pour contribuer au financement du projet de goudronnage de la route Siviez-Tortin par les alpages concernés.

### Autres décisions

- Le Conseil communal a renoncé à l'engagement de Nendaz dans le projet touristique de créer une destination «Sion Région Tourisme». Il estime que notre station est naturellement orientée vers le concept «4 Vallées» retenu par la «stratégie du développement économique valaisan» de la direction du service cantonal du même nom. Cette décision sera, à terme, de nature à réorienter également notre propre organisation de la gestion du tourisme.
- L'état d'avancement de la révision de notre plan d'aménagement impose la prise de décisions d'application anticipées ou intermédiaires. Plusieurs d'entre elles ont été mises en œuvre: elles concernent notamment les zones dont l'affectation ou la réglementation sont appelées à être changées, des zones sensibles comme Siviez ou le plateau des Ecluses, des secteurs où des procédures de remboursements sont introduites (Tsamparo/Haute-Nendaz – Clèbes), des problématiques spécifiques (protection contre le bruit).
- Nomination du personnel enseignant pour l'année scolaire 2004/2005 (voir dans notre prochaine édition).

- Octroi d'un droit distinct et permanent à SEBA Aproz SA pour permettre l'implantation de sa station de pré-traitement des eaux industrielles sur le site de notre station d'épuration de Bieudron.
- Adoption des comptes 2003 de la Bourgeoisie et de la Municipalité. Ces comptes font l'objet de l'habituelle publication séparée.

*Par ailleurs le Conseil communal, lors des 4 séances qui ont eu lieu ces deux derniers mois, a examiné encore 56 dossiers d'autorisations de construire, 5 demandes d'aide sociale, 6 demandes de transactions immobilières.*

*Il a mis au point le dossier financier relatif à l'agrandissement du Foyer Ma Vallée (voir notre article en pages 7).*

# statistiques

## Nendaz et ses véhicules

L'automobile: l'engin qui a le plus marqué le 20<sup>e</sup> siècle. Elle a modifié le paysage certes, mais bien plus, elle a transformé les mœurs de l'homme. Elle est responsable de la «bougeotte» du commun de nos mortels. De la profession jusqu'aux loisirs, elle a désormais son mot à dire.

Ange ou démon! La voici souffrante d'un mal sournois: son propre succès. L'euphorie de la conquête d'une certaine liberté ne masque plus tout à fait le revers de la médaille: accidents, pollutions, parcsages, encombrements routiers.

Mais elle est là... et bien là...!

Même à Nendaz. Une statistique intéressante du service cantonal des automobiles nous dit dans quelles proportions.

### Véhicules immatriculés à Nendaz, en circulation

	en 1985	en 1994	en 2004
Motocycles	174	221	320
Quadri-cycles et luges à moteur	-	-	24
Voitures de tourisme	2091	2887	3474
Camions	18	44	28
Voitures de livraison et minibus	97	144	187
Remorques	93	212	351
Caravanes	9	18	26
Véhicules agricoles	401	432	383
Machines de travail	21	38	46
<b>TOTAL</b>	<b>2904</b>	<b>3994</b>	<b>4839</b>
dont munis de catalyseurs	0	1687	2591

### Qu'est-ce que la mensuration officielle et quand a-t-elle débuté?

La mensuration officielle sert à l'établissement et à la tenue du registre foncier. Les plans dressés dans le cadre de la mensuration officielle constituent la base sur laquelle s'opère l'immatriculation et la description de chaque immeuble au registre foncier. Il est ainsi possible de localiser et d'identifier de façon précise les terrains et les immeubles afin de garantir la sécurité du droit

La détermination des limites doit être faite par les propriétaires fonciers. Ceux-ci sont invités, par publication officielle et lettre recommandée, à procéder au piquetage. S'ils ne peuvent pas s'entendre, ou si malgré convocation régulière ils ne se présentent pas, la détermination des limites est faite par la commission communale de mensuration avec la collaboration du géomètre.

Les croquis concernant la détermination des limites sont ensuite mis à l'en-

## introduction de la mensuration officielle à Nendaz: point de situation

par Yves Martignoni, conseiller communal

dans le domaine immobilier, tout particulièrement en matière de gestion du marché immobilier et des affaires hypothécaires.

La mensuration est une tâche commune de la Confédération et des cantons. La Confédération y participe depuis 1912, avec pour objectif l'introduction de la mensuration officielle pour l'ensemble de la Suisse. Cet objectif n'est pas encore atteint, en particulier dans certaines régions de montagne et dans certaines parties du plateau.

En ce qui concerne le Valais, la mensuration officielle a d'abord été introduite dans le Bas-Valais, entre 1915 et 1970. Dans le Haut-Valais, seules les zones à bâtir ont été mesurées. En Valais Central, la situation varie selon les communes: dans certaines communes, la mensuration est terminée (Veysonnaz) et dans d'autres elle n'a pas encore commencé (Vex, Les Agettes). Nendaz se situe dans une situation intermédiaire.

### Comment se déroule la procédure de mensuration?

La procédure de mensuration est régie par la loi cantonale du 16 novembre 1994 sur la mensuration officielle. La mensuration comprend deux étapes: l'abornement et le premier relevé.

### ABORNEMENT

L'abornement comprend la détermination des limites (piquetage) et la pose des signes de démarcation (bornes).

quête publique pendant 30 jours. Les propriétaires en sont informés par publication officielle et lettre recommandée. Ils peuvent formuler leurs réclamations à la commission communale de mensuration. Les décisions de la commission peuvent faire l'objet d'un recours auprès du juge de district

### PREMIER RELEVÉ

Après la détermination des limites et la pose des signes de démarcation, les éléments de mensuration officielle sont vérifiés par le Service cantonal des mensurations cadastrales et examinés par la direction fédérale de la mensuration.

Les éléments de la mensuration officielle sont mis une deuxième fois à l'enquête publique, avec possibilité de réclamation auprès de la commission communale de mensuration et voie de recours auprès du juge de district. Le propriétaire qui obtient la modification d'une limite dans le cadre de cette procédure, alors qu'il aurait pu intervenir déjà lors de la procédure de détermination des limites, doit supporter la totalité des frais qui en découlent.

Lorsque les procédures de réclamation sont terminées, le Conseil d'Etat procède à l'approbation du plan du registre foncier et des autres extraits du catalogue des données établies en vue de la tenue du registre foncier et confère ainsi à ces éléments de la mensuration le caractère d'actes publics. La nouvelle mensuration entre en vigueur après reconnaissance par la Confédération.

## Comment sont répartis les frais?

### FRAIS D'ABORNEMENT

Les frais d'abornement sont entièrement à la charge des propriétaires, sauf pour les zones agricoles de montagne pour lesquelles la Confédération verse une subvention de 35% et le canton une subvention de 20%. La commune fait l'avance des frais au fur et à mesure du déroulement des travaux. Une fois la phase d'abornement terminée, la commune refacture aux propriétaires les montants qu'elle a avancés. La répartition entre les propriétaires s'effectue en fonction des signes de démarcation (bornes).

### FRAIS DU PREMIER RELEVÉ

Les frais de premier relevé sont à charge de la commune. La Confédération subventionne ces frais selon un taux variant en fonction des zones concernées (zones à bâtir 60%, zone agricole de plaine 75%, zone agricole de montagne 90%). Le canton fait l'avance des frais et accorde une subvention en fonction de la force financière de la commune (pour Nendaz, les taux étaient les suivants en 2001: zones à bâtir 10.4%, zone agricole de plaine 6.5%, zone agricole de montagne 2.6%). La commune peut reporter sur les propriétaires jusqu'à 50% du solde à payer. La répartition entre les propriétaires s'effectue en fonction du

nombre de signes de démarcation, des superficies et des bâtiments.

### Où en est la mensuration officielle à Nendaz?

Nendaz a commencé à introduire la mensuration officielle dans les années huitante. Les travaux d'introduction sont achevés dans les secteurs suivants: Nendaz Station (lot 1), Haute-Nendaz (lot 1), Sornard (lot 2) et Basse-Nendaz (lot 3). Pour le secteur Beuson-Brignon (lot 4), les travaux d'introduction touchent à leur fin et la mise à l'enquête publique du premier relevé aura lieu en 2004. La phase d'abornement du secteur Clèbes - Verrey - Magrappé - Les Mayens (lot 6) est terminée et les travaux relatifs au premier relevé sont en cours.

Pour le reste du territoire de la commune, l'objectif est de démarrer les travaux d'introduction de la mensuration officielle avant le 31 décembre 2005, soit avant l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons qui entraînera une diminution de 60 points de pour-cent les subventions fédérales aux frais de premier relevé.

Ainsi, en 2003 ont débuté les travaux de mensuration des surfaces agricoles

utiles (SAU, lot 7), couvrant l'ensemble des zones agricoles restant à mesurer sur la commune. La phase d'abornement des SAU se terminera en 2006 et le premier relevé s'achèvera en 2009.

Pour le solde des zones à bâtir, deux lots sont prévus:

- le lot 8, regroupant les zones à bâtir de Tsamandon, Saclentse, Bleusy, Planchouet et Siviez;
- le lot 9, comprenant les zones à bâtir d'Aproz, Baar, Bioleys, les Combes, Fey et Condémines.

Les travaux de mensuration étant adjugés par le Conseil d'Etat sur proposition des communes, la commune de Nendaz a écrit en août 2003 au service cantonal des mensurations cadastrales pour demander la mise en soumission de ces deux lots dans les meilleurs délais, de façon à ce que les adjudications aient lieu avant le 31 décembre 2005. Le service cantonal y a répondu positivement et les procédures sont en cours.

Un travail important attend donc la commission communale des mensurations ces prochaines années. A l'issue de ces travaux, soit à l'horizon 2010-2015, la mensuration officielle sera introduite sur tout le territoire communal.

En collaboration avec la commune le ski-Club Arpettaz a décidé d'ouvrir à tous les enfants son

## camp d'été pour les jeunes, à la cabane Saint-Laurent.

Initiation à la marche, à l'escalade, à l'alpinisme, encadré par des moniteurs et des guides le camp d'été pour les enfants se déroulera sur 2 semaines:

1<sup>re</sup> semaine: du dimanche 11 au vendredi 16 juillet 2004

2<sup>e</sup> semaine: du dimanche 25 au vendredi 30 juillet 2004

### Inscriptions

Fr. 220. — (avec pension complète) à régler au moyen du bulletin de versement qui vous sera transmis après inscription.  
Dernier délai: 20 juin 2004 • Responsable du cours: Jean-Vincent Lang

Merci de compléter et de retourner le bulletin d'inscription ci-dessous à l'adresse suivante:  
Ski-club Arpettaz - Case postale 5 - 1997 Haute-Nendaz

### Camp d'été pour les jeunes 2004

Nom / Prénom	Date de naissance	Adresse et téléphone	Semaine 1 ou 2

photo...

